

CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} septembre 1945

Demande déposée: 21 août 1943, 12³/₄ h. — Brevet enregistré: 15 mai 1945.
(Priorité: France, 15 septembre 1942.)

BREVET PRINCIPAL

La Plume d'Or, Nanterre (Seine, France).

Porte-plume à réservoir.

Dans certains porte-plume à réservoir, l'extrémité du porte-plume, opposée à celle qui porte la plume, est munie d'un bouton tournant qui sert, suivant les modèles, à provoquer la torsion du sac rempli d'encre, les déplacements d'un piston, ou l'écrasement du sac par une palette, etc. généralement pour remplir le porte-plume d'encre.

Il arrive quelquefois qu'en manipulant le porte-plume, on provoque involontairement la rotation du bouton et, par suite, un crachement de l'encre.

La présente invention a pour but d'éviter cet inconvénient. Elle a pour objet un porte-plume à réservoir présentant un bouton pouvant tourner sur l'extrémité du corps du porte-plume opposée à celle qui supporte la plume. Suivant l'invention, ce porte-plume est caractérisé par le fait qu'il comporte un organe d'immobilisation du bouton par rapport au corps du porte-plume.

Dans une forme d'exécution préférée, cet organe d'immobilisation est constitué par un

verrou, de section en forme de queue d'aronde, disposé dans une encoche de forme correspondante prévue dans l'un des éléments à immobiliser, lequel verrou peut être amené dans une encoche de forme correspondante, prévue dans l'autre élément, la longueur de cette seconde encoche étant inférieure à celle du verrou.

La surface extérieure de ce verrou fera de préférence légèrement saillie sur la surface extérieure des éléments à immobiliser.

La surface extérieure de ce verrou pourra être rugueuse.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution partielle d'un porte-plume à réservoir faisant l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une coupe axiale de l'extrémité de ce porte-plume opposée à celle qui supporte la plume.

Les fig. 2 et 3 sont deux coupes de ce porte-plume suivant les lignes II—II et III—III de la fig. 1.

L'extrémité du corps 1 du porte-plume à réservoir représenté au dessin reçoit un bouton 2, qui peut tourner librement autour d'une partie saillante 12 du corps 1.

5 Ce porte-plume comporte en outre un verrou 3, de section en forme de queue d'aronde comme on peut le voir dans les fig. 2 et 3. Ce verrou 3 est disposé dans une encoche 21 du bouton 2 et peut être amené dans une
10 encoche 11 du corps 1. La section des encoches 11 et 21 a une forme en queue d'aronde correspondant à celle du verrou 3. La longueur de l'encoche 21 est au moins égale à celle du verrou 3, de telle sorte que ce dernier
15 puisse entièrement se loger dans cette encoche 21. Dans cette position du verrou 3, on peut tourner le bouton 2 sur le corps 1. Par contre, la longueur de l'encoche 11 est inférieure à la longueur du verrou 3, de telle sorte qu'en
20 poussant ce dernier à fond dans l'encoche 11, une partie du verrou 3 reste dans l'encoche 21. Il est, dans ces conditions, impossible de faire tourner par inadvertance le bouton 2 par rapport au corps 1.

25 Le verrou 3 fait légèrement saillie hors des encoches 11 et 21 et sa surface extérieure 31 est rendue rugueuse pour faciliter son déplacement.

Dans une autre forme d'exécution, le verrou 3, au lieu d'être placé dans l'encoche 21 du bouton 2 dans la position correspondant à celle où on peut tourner le bouton 2, pourrait être placé dans cette position dans l'encoche 11 du corps 1, la longueur de cette dernière

étant alors au moins égale à celle du verrou 3, 35 tandis que la longueur de l'encoche 21 serait inférieure à celle du verrou 3.

REVENDEICATION:

Porte-plume à réservoir présentant un bouton pouvant tourner sur l'extrémité du corps du porte-plume opposée à celle qui supporte la plume, caractérisé par le fait qu'il comporte un organe d'immobilisation du bouton par rapport au corps du porte-plume. 40

SOUS-REVENDEICATIONS: 45

1. Porte-plume selon la revendication, caractérisé par le fait que cet organe d'immobilisation est constitué par un verrou, de section en forme de queue d'aronde, disposé dans une encoche de forme correspondante prévue dans l'un des éléments à immobiliser, lequel verrou peut être amené dans une encoche de forme correspondante prévue dans l'autre élément, la longueur de cette seconde encoche étant inférieure à celle du verrou. 55

2. Porte-plume selon la revendication et la sous-revendication 1, caractérisé par le fait que la surface extérieure de ce verrou fait légèrement saillie sur la surface extérieure des éléments à immobiliser. 60

3. Porte-plume selon la revendication et les sous-revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que la surface extérieure de ce verrou est rugueuse.

La Plume d'Or.

Mandataires: E. Blum & Co., Zurich.

Fig. 1

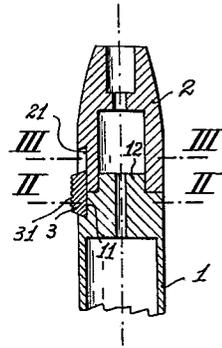


Fig. 2

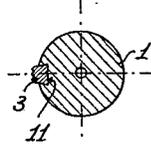


Fig. 3

